NOTE AUX PARENTS

Chers parents,

Nous vous informons que le règlement de la cantine pour le 3ème trimestre doit se faire impérativement avant le *Vendredi 23 Mars 2018*.

ATTENTION : La demi-pension n'est pas incluse dans les prélèvements.

NB : Vous avez la possibilité de régler par CB à distance au : 0590 89.37.09 ou au secrétariat de l'école.

OU BIEN : vous pouvez aussi émettre un virement (RIB ci-joint). N'oubliez pas d'indiquer votre code famille ou le nom et prénom de l'enfant.

La Jaille, le 02/03/2018

LE DIRECTEUR

Relevé d'Identité Bancaire / IBAN

CRÉDIT AGRICOLE

Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Guadeloupe
Petit Pérou - Abymes - 97139 Pointe-à-Pitre Cedex
TEL : 0590 89 65 65 - Fax : 0590 89 65 99 - R.C.S. B 129

Ce relevé est destiné à être remis à vos clients et fournisseurs afin de faciliter le bon enregistrement des opérations à votre compte (virements et prélèvements).

Titulaire du Compte
OGEC MAITRISE DE MASSABIELLE
29, FAUBOURG VICTOR HUGO
BP 245
97158 POINTE A PITRE CEDEX

RIB (Identifiant de Compte National)

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé RIB
14006	00000	01294873091	74

Domiciliation
ESPACE ENTREPRISE

International Banking Account Number (IBAN)
FR76 1400 6000 0001 2948 7309 174

Bank Identification Code (SWIFT)
AGRI GP GX

Ecole Massabielle II

La Jaille, le 02 Mars 2018

ALERTE AUX POUX

Afin de débarrasser la tête de nos enfants de ces squatters qui sont revenus, nous vous demandons avec insistance de procéder, au traitement anti - poux de votre choix, à savoir :

- **Shampooing traitant anti - poux, ex : (Prioderm, Para-poux, Pouxit lotion anti-poux).**
- **Passer le peigne fin dans les cheveux,**
- **Laver tout le linge de nuit (draps, taie d'oreillers, pyjamas, ect ...),**
- **Ne pas oublier de traiter également le reste de la famille.**

Mobilisez-vous dans cette action qui, pour être efficace, doit être suivie par tous et en même temps.

Le Lundi 05 Mars 2018, au matin, tout enfant qui n'aura pas été traité et qui portera encore des poux sera renvoyé dans ses foyers afin de ne pas contaminer les autres.

Nous espérons que vous comprendrez l'importance de cette opération et vous remercions de votre compréhension.
(Le pou ne constitue pas seulement une gêne pour l'enfant qui se gratte, il est aussi porteur de maladies de la peau telles que staphylocoques et streptocoques).

Le Directeur
E. SIMION